LE BILLET DE GÉRARD MOATTI

LES LIVRES ET LES IDÉES

Edito

Troisième Rome ou trente-sixième dessous
● **Bernard Cazes** p. 92

Pourquoi les Allemands ont voté Hitler
● **Hans Stark** p. 93

Keynes, entre Faust et Méphisto
● **Michel Lutfalla** p. 97

Jetez votre télévision par la fenêtre
● **Julien Damon** p. 100

L'inégale richesse des nations
● **Jérôme Wittwer** p. 104

De la norme à la loi
● **Abel François** p. 106

L'environnement à la lumière de l'histoire
● **Emile Quinet** p. 108

Réforme et gesticulation

Comme toute organisation confrontée à de profonds changements de contexte, les Etats doivent s'adapter au nouvel ordre apparu à la fin du dernier siècle : mondialisation économique, fin de la bipolarité politique. Dans les nations démocratiques, dotées d'un appareil institutionnel consistant, l'adaptation s'appelle réforme – et c'est au « mode d'emploi » de la réforme que nous consacrons le dossier de ce numéro. En Europe comme aux Etats-Unis, les deux dernières décennies en ont été fécondes : réformes de la fiscalité, du marché du travail, de la protection sociale, de l'éducation, déréglementation de nombre d'activités… Partout, l'objectif est clair : rendre compétitifs des systèmes nationaux (administrations, services publics, appareils législatifs et réglementaires…) qui sont désormais en concurrence entre eux.

Entre le changement authentique et le trompe-l'œil, toutes les prétendues réformes ne méritent pas leur nom

Pour apprécier l'effort des pays dans ce perpétuel chantier, il faudrait distinguer au moins cinq types de réformes, selon leur degré de mérite et d'utilité :
– La réforme nécessaire et « à l'arraché », qui brave l'hostilité d'au moins une partie des intéressés et de l'opinion : c'est, par exemple, le traitement de choc qu'applique l'équipe de Tony Blair à l'éducation publique britannique.
– La réforme nécessaire obtenue « par consensus » : c'est la modernisation de la fiscalité allemande réalisée par le gouvernement Schröder.
– La réforme difficile mais partiellement « masquée », dont l'opinion – et parfois les dirigeants politiques – ne perçoivent pas sur le moment tous les effets à venir. Alain Vernholes en cite quelques exemples dans un excellent article de la revue *Commentaire* (automne 2001) : la CSG, dont on ne sait toujours pas si elle est une cotisation sociale ou le début d'une modernisation fiscale ; ou encore la réforme des retraites de 1993, dont tous les « intéressés » ne prévoyaient sans doute pas les conséquences sur le niveau de leurs pensions futures.
– La réforme facile, qui recueille une large approbation dans l'opinion et peut répondre à des objectifs sociaux défendables, mais dont les effets en termes de compétitivité sont nuls ou négatifs : on rangera dans cette catégorie les 35 heures ou les emplois-jeunes.
– Enfin, la réforme-gesticulation, celle qui ramène les choses à leur point de départ (par exemple, en France, les allers-retours sur les nationalisations-privatisations ou l'impôt sur la fortune), ou celle dont l'annonce médiatique masque la minceur du contenu (par exemple la « réforme de Bercy », ou du moins ce qu'il en reste – un épisode révélateur dont on trouvera le récit détaillé dans notre dossier).

La France, certes, a beaucoup bougé depuis vingt ans. Mais n'essayons pas de classer toutes les réformes qu'elle a accomplies selon la grille que nous venons de définir : l'exercice serait trop cruel pour notre amour-propre national. ●

Sociétal
N° 34
4e trimestre
2001